



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2002-35-36.19 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de modifier les usages mixtes à l'intérieur des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation se tiendra **le 21 janvier à 19 h 15**, à l'Hôtel de Ville, situé au 6747 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton. Au cours de cette assemblée, Monsieur Bernard Vanasse, maire de la municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, à Compton de 8 h 30 à 16 h 00 le lundi, mercredi et jeudi, de 8h30 à 17h30 le mardi, et de 8 h 30 à 12 h le vendredi.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À COMPTON, ce 19 décembre 2019

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier